



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Région Centre

## SUPPRESSION DE LA MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR D'UNE SOCIETE

SOCIETE

### 1 . Particularités

- ✓ Cette formalité est à accomplir lorsque le conjoint collaborateur veut quitter le régime RSI et quelle que soit sa situation postérieure
- ✓ **N'oubliez pas de joindre le document M'BE et les frais afférents de 45,32€ par chèque à l'ordre du Greffe du TC**

### 2 . Pièces à fournir

- ✓ Original de la carte du RM du conjoint collaborateur partant
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant [https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf\\_mandat.pdf](https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf_mandat.pdf)
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : **110 €**
- ✓ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de : **65,04 €**

### 3 . Formulaire(s) à utiliser

- ✓ Pour une SARL (y compris à associé unique) : formulaire M3 à imprimer, compléter et signer [https://www.cfe-metiers.com/HTM/M3\\_SARL\\_2009\\_14580-01.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/M3_SARL_2009_14580-01.pdf)
- ✓ Pour une SAS (y compris à associé unique) : Formulaire M3 à imprimer, compléter, et signer [https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa\\_11683\\_02.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_11683_02.pdf)

### 4. Comment le remplir ?

- ✓ Remplir obligatoirement la date d'effet et les informations dans les cadres 1, 2, 4, 13 et 14 du formulaire M3 et le faire signer